



Commune de Broc



Broc
un avenir pour tous

SUBVENTIONS COMMUNALES « ÉNERGIE »

Pour l'année 2022, des subventions en terme d'énergie sont les suivantes pour une enveloppe maximum de CHF 30'000 (dès le plafond atteint, les subventions s'arrêteront). Profitez !

| Conseil incitatif à des mesures énergétiques | Montant de la subvention et justificatif |
|--|---|
| | Approche personnalisée par un bureau spécialisé du canton de Fribourg (liste sur le site « chauffezrenouvelable », lien : https://www.chauffezrenouvelable.ch/conseil-incitatif/) CHF 300/conseil TTC (y compris frais de déplacement) Facture de la prestation (datée du 01.01 au 31.12.2022) |
| | Certificats énergétiques cantonaux des bâtiments CHF 200/certificat TTC Facture de la prestation (datée du 01.01 au 31.12.2022) |
| Mobilité | Montant de la subvention et justificatif |
| | Achat de vélo ou vélo électrique 20% pour un vélo < ou = CHF 1'000 ou maximum CHF 200/achat Facture ou si pas produite durant l'année, confirmation de commande |
| | Bornes électriques privées CHF 300/borne TTC Facture (datée du 01.01 au 31.12.2022) de l'installation |
| Transports publics | Montant de la subvention et justificatif |
| | Abonnement de transport 30% du prix de l'abonnement mais au maximum CHF 400/abonnement/an Abonnement général ou facture <i>Justificatif daté entre le 01.01 et le 31.12.2022</i> |

Demande de subvention à adresser à la Commune, accompagnées des justificatifs, par courrier (Rue du Bourg de l'Auge 9 – 1636 Broc) ou par courriel sur l'adresse technique@broc.ch